

Dépliant pour les groupes

Avec les décisions des deux Commissions des finances

17.042én Budget 2017. Supplément II

		Budget 2017	Projet du Conseil fédéral	Propositions de la Commission des finances du Conseil des Etats	Propositions de la Commission des finances du Conseil national
		du 15 décembre 2016	du 22 septembre 2017	du 7 novembre 2017	du 15 novembre 2017
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Page message / Département / Office / Crédit de charges (A) - Poste de revenus (E) - Crédits d'engagement (V)					
Crédits budgétaires demandés par la voie du supplément II					
6	DEPARTEMENT DES FINANCES				
614	Office fédéral du personnel				
12	A202.0131	Compensation pour les cotisations de l'employeur	55 662 600	60 000 000	0
				Majorité	Minorité I (Hegglin Peter, Hösli)
					Majorité
					Minorité (Siegenthaler, Bendahan, Brélaz, Carobbio Guscetti, Egger, Gmür Alois, Hadorn, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Schneider Schüttel)
					0 <i>selon CF</i>
7	DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE				
704	Secrétariat d'Etat à l'économie				
14	A231.0209	Contribution à l'élargissement de l'UE	70 640 600	32 000 000	0
				Majorité	Minorité (Hausammann, Aeschi Thomas, Frehner, Hess Erich, Keller Peter, Müller Thomas, Schwander, Sollberger)

Minorité I CdF-E:
proposition commune avec la
minorité I CdF-E relative aux
positions 614/A202.0130 et
614/A202.0131 du budget
2018 (17.041).

Projet du
Conseil fédéral

du 22 septembre 2017

**Arrêté fédéral
concernant le
supplément II au budget 2017**

du ... décembre 2017

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution¹,

vu le message du Conseil fédéral du 22 septembre 2017²,

arrête :

Propositions
de la Commission des
finances du Conseil des
Etats

du 7 novembre 2017

Adhésion au projet, sauf
observation.

Propositions
de la Commission des
finances du Conseil
national

du 15 novembre 2017

Adhésion au projet, sauf
observation.

Remarques

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Projet du
Conseil fédéral

Propositions
de la Commission des
finances du Conseil des
Etats

Propositions
de la Commission des
finances du Conseil
national

Art. 1 Crédits supplémentaires

Au compte de résultats, des charges de 106 869 500 francs sont autorisées au titre du second supplément au budget 2017 de la Confédération suisse, selon liste spéciale.

Art. 2 Dépenses

Des dépenses supplémentaires de 106 869 500 francs sont autorisées dans le cadre du compte de financement pour l'année 2017.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

... 46 869 500 ...

... 46 869 500 ...